Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20260130-20260103-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERT
Séance du 26 janvier 2026
20 heures 00

PRESENTS : Monsieur Bruno TALOC, Madame Marilyse LE BEGUEC, Madame Julie LE GUENNIC, Monsieur Jacky STEUNOU, Monsieur Michel HUBY, Monsieur Jean-Claude MAHE,

Absent(s) : Monsieur Stéphane CORBIC, Madame Servane ANDRE.

Nombre de conseillers en exercice : 8 **Présents** : 6 **Votants** : 6

Secrétaire de séance : Julie LE GUENNIC

Date de convocation le 19 janvier 2026

2026-01-03 achat parcelle D 1771

Dans le cadre d'une vente par Monsieur et Madame HUSSEY à Monsieur et Madame MONNIER, le cabinet AMENAGEMENTS ET TERRITOIRES, géomètre à GUINGAMP, a établi un plan de division de la parcelle cadastrée section D numéro 1524 appartenant à Monsieur et Madame HUSSEY.

Sur ledit plan présenté au conseil municipal ce jour, la parcelle cadastrée section D numéro 1771 , issue de ladite division, est à intégrer au domaine public pour régulariser la situation des lieux.

Monsieur et Madame HUSSEY sont passés en mairie demander le rachat de la parcelle cadastrée section D numéro 1771 par la commune de KERPERT au prix de 9,60 € hors frais de notaire. Monsieur le Maire explique que cette parcelle est à usage de route depuis de nombreuses années, et qu'il y a lieu de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix Pour

- Décide d'acheter la parcelle cadastrée section D numéro 1771 appartenant à Monsieur et Madame HUSSEY au prix de 9.60 € hors frais de notaire, qui seront à la charge de l'acquéreur.
- Prend acte que l'étude chargée de finaliser la vente est l'étude de Maître RENAULT Virginie, notaire à MAEL CARHAIX
- Décide d'imputer la recette au budget principal de la commune.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire

Bruno TALOC

